

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Le Bourdet, dûment convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Clément COHEN, Maire.

<u>Etaient présents les conseillers suivants</u> : Mmes COUDRIN Colette, LEHUEDE Karine, PERELLE Nathalie, ULVOAS Anne.

Et Mrs BOURDON Christophe, COHEN Clément, FAUVEL Gwenaël, FOSSOUL Mickaël,

<u>Étaient absents</u> : Mmes BARANOWSKI Sophie, PLOYE Emilie et M. PHELIPPEAU Denis, RICHET Frédéric.

<u>Pouvoirs</u>: MORIN Caroline donne pouvoir à Mme ULVOAS Anne, BOUTEILLER Julien donne pouvoir à Mme ULVOAS Anne et CLISSON Françoise donne pouvoir à Mme COUDRIN Colette

Secrétaire de séance : Mmes LEHUEDE Karine,

Date de convocation : 21/01/2021 *Affichage* du 25/01/2021

Soit 8 membres présents, 3 pouvoirs et 4 absents

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 08 décembre 2020 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité

I. **DELIBERATIONS**

L'ORDRE DU JOUR:

- 1. Ouverture des crédits avant le vote du BP 2021;
- 2. Adhésion ADMR Association départementales des Maires ruraux des Deux Sèvres 2021 ;
- 3. Lancement de l'étude de sécurisation routière sur les voiries communales ID 79 ;
- 4. Nomination de l'espace Jean-Luc CLISSON;
- 5. Heures supplémentaires secrétaire ;



C01.01.2021 : Ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2021

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet au maire sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil, l'autorisation de liquider et mandater les dépenses potentielles d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette concernant le budget de la commune.

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau ci-dessous établi par chapitre selon la nomenclature M14.

BUDGET COMMUNE

Chapitre ou Opération	Libellé comptable	Crédits 2020	Quart des crédits ouverts	Affectation sur article
Opération 0041	Bâtiments scolaires	2 000	500	21312
Opération 0041	Autres bâtiments publics	133 500	33 375	21318
Opération 0044	Plantations	1 000	250	2121
Total			34 125,00€	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants précités ci-dessus.

C02.01.2021: Adhésion AMR - Association des Maires Ruraux des Deux-Sèvres.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'adhérer à l'AMR pour l'année 2021.

Cette adhésion est repartie comme suit :

- Adhésion aux maires ruraux (nationale 56€ + départementale 25€) : 100€
- ➤ Abonnement au mensuel 36000 communes (10 numéros) : 19 €

TOTAL A PAYER 119 €

Le conseil municipal après avoir voté à l'unanimité,

Autorise la signature de l'adhésion à l'AMR pour l'année 2021 ; Valide le versement de l'adhésion d'un montant de 119 €.

C03.01.2021 : Lancement de l'étude de sécurisation routière sur les voiries communales – ID 79.

Monsieur le maire donne un compte rendu au conseil municipal de son rendez-vous avec ID79. Cette agence est mise à disposition par le Département moyennant rémunération afin d'aider les collectivités à répondre à des problématiques dans l'ingénierie.



La commune du Bourdet subit des incivilités routières dans plusieurs rues de la commune, certains habitants sont inquiets et appellent très régulièrement la mairie afin de faire remonter leur inquiétude.

Afin de répondre aux craintes des habitants et de sécuriser les voiries de la commune, Monsieur le maire propose de lancer une étude de sécurisation routière menée par ID79.

Le coût de cette étude est comme suit :

- ➤ Total 12 jours d'intervention -> 1200 € Le conseil municipal après avoir voté à l'unanimité,
- -Autorise le lancement de l'étude auprès de ID 79.
- -Valide le versement de cette étude à 1200 €.
- -Cette dépense sera inscrite au budget 2021.

C04.01.2021: Nomination de l'espace Jean-Luc CLISSON

Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions, Vu l'article L 2121-29 du CGCT, qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, et dispose de ce fait de la compétence de la dénomination des lieux et espaces publics,

Vu l'article R 2512-6 du CGCT, qui stipule que le maire fixe par arrêté les dimensions et le modèle des plaques portant indication des noms de voies et espaces et lieux publics,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, et que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, mais que cette délibération peut être contestée dans les formes et par les voies de droit commun,

Considérant que l'attribution du nom prévu à l'espace public visé par la présente délibération est motivée par la poursuite de l'intérêt public local,

Considérant que la dénomination de l'espace concerné sera portée à la connaissance du public au moyen d'une plaque indicative dédiée permanente placée devant celui-ci, dont la fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement sont effectués par les soins et à la charge de la commune, et que le maire fixe par arrêté les dimensions et le modèle de la ou des plaques portant les inscriptions du nom et qualités de la personne ainsi honorée,

Considérant, que dans le cas présent, il s'agit de donner à l'espace public concerné le nom d'une personnalité qui s'est illustrée par les services rendus à l'éducation nationale et à la commune de Le Bourdet et que cette personne est aujourd'hui défunte,

Considérant que la dénomination ici proposée respecte le principe de neutralité du service public,

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obligation d'une consultation ou d'une demande d'autorisation à un éventuel héritier ou descendant de la personnalité dont le nom va être utilisé,

Considérant que Jean-Luc Clisson a fait l'objet d'un hommage unanime de la commune de Le Bourdet, dont il a été conseiller municipal puis maire pendant douze ans, de la communauté



d'agglomération Niort Agglo, dont il a été vice-président, et du SIVS Le Bourdet-Prin-Deyrançon, dont il a été président pendant douze ans, qu'il a été à l'initiative de la plantation de neuf jeunes arbres sur la partie haute de l'espace public concerné,

Considérant que Jean-Luc Clisson a toujours œuvré au sein de la Mairie de Le Bourdet et du SIVS Le Bourdet-Prin-Deyrançon en faveur de l'intérêt général et de la défense de l'école publique, la proximité des bâtiments municipaux et scolaires de l'espace public concerné étant hautement symbolique,

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- -Dénommer l'espace public correspondant à la parcelle communale n° B0149 ; « Espace Jean-Luc Clisson » ;
- -Installer dans les délais les plus brefs une plaque portant inscription de ce nom et des qualités de la personne qui est ainsi honorée, aux frais de la commune ;
- -Consacrer l'appellation de cet espace, selon le moment et les formes les mieux appropriées.

C05.01.2021 : Heures supplémentaires

Suite au départ de Madame BARON Martine, ancienne secrétaire de la commune du Bourdet, Madame LAMBERT Laetitia est désormais la secrétaire et elle est amenée à effectuer des heures supplémentaires.

Après délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour le paiement des heures supplémentaires effectuées par Madame LAMBERT Laetitia, adjoint administratif de première classe et, ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

II. **DECISIONS**

III. **INFORMATIONS**:

Elagage:

La mairie vient de recevoir un devis de M. LARCHET Florent pour élagage des haies (passage lamier avec plateau) que le SIVOM n'a pas fait. Travail de 8h pour 576 euros.

Attention, voir avec lui si possible de tailler également le thuya devant le local technique car trop haut pour que le cantonnier s'en occupe.

Assurance:

Les habitants de la commune ont tous reçu en octobre ou novembre un courrier de la mutuelle Mutalia (ex-filiale de la MSA) précisant qu'une convention a été signée avec la maire en 2016. Monsieur le Maire a rencontré la responsable le 22 janvier et lui a montré la convention signée avec JL CLISSON. Aucune obligation de part et d'autre. Rien n'avait été fait à l'époque. Ils demandent à ce que la commune signe une nouvelle convention de partenariat Avis des élus présents : très défavorable surtout compte tenu de la teneur du courrier.

SIVOM:

Sortir d'un syndicat de commune n'est pas si simple que cela, le préfet doit même intervenir. Pour autant, le constat est général.

Nouveaux statuts sont en cours.



Constat : le SIVOM faisait trop de choses et pas forcément équilibré pour les communes. Dorénavant, pour les routes : taille et élagage des fossés et bords de routes. Les dessus de palisse au niveau des carrefours si et seulement si cela empêche la visibilité. Débernage et pour travaux neufs gravier plus bitume (monocouche).

Plus de petits travaux ! Du coup, l'économie de la commune s'élève à 9 000 euros environ. Pour le débernage, c'est à la commune d'enlever la terre : elle doit trouver 3 agriculteurs d'accord pour le faire.

Vente du matériel qui ne servira plus (minimum 70 000 euros) qui viendront en déduction des investissements qui doivent être fait.

Éclairage public et effacement des réseaux :

Contrat avec ENEDIS et syndicat d'électrification.

Obligation pour ne pas perdre les subventions, de réaliser les effacements (enfouissements) de la rue du bief en 2021.

L'idée du syndicat intercommunal : nous payer uniquement l'enfouissement du réseau électrique. La commune devra régler à ses frais l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public et réseau téléphone). La commune a obtenu 20 000 euros de la CAN pour cela.

La mairie va devoir rencontrer les habitants de la rue du bief pour enlever les poteaux vétustes et d'accrocher l'éclairage sur les façades d'une ou deux maisons (comme à St Georges de Rex).

Stabulation

Réunion avec le Parc du Marais Poitevin le 10 décembre dernier : très bon échange, le bâtiment pourrait être construit entre début et fin d'été 2021.

Panneaux photovoltaïques : les agricultures veulent en remettre

La SMACL a donné son accord pour construire un bâtiment plus grand que ce qu'il était compte tenu des normes qui ont changé.

Indemnités Elus :

Proposition d'un nouveau barème communal pour les indemnités du maire et des adjoints M le Maire souhaite une augmentation progressive – Exemple pour le maire (les indemnités des adjoints augmenteraient au même rythme):

2021 : +20% = 1 200 euros à compter d'avril

2022 : +10% = 1 320 euros 2023 : +10% = 1 452 euros 2024 : +5% = 1 525 euros

Une délibération sera proposée au prochain conseil.

Personnel:

- ✓ Les entretiens professionnels ont été effectués
- ✓ Remise des cadeaux au personnel de la commune et du SIVS a été faite avec une petite cérémonie le 18/12. Moment apprécié par tous.



IV. **QUESTIONS DIVERSES**

PLUID

Monsieur le maire a reçu les 1ères propositions de l'agglo. Proposition de faire les inventaires des haies de la commune afin de savoir si on les porte au PLUID. Demande de volontaires pour faire le tour de la commune. Si des haies n'existent plus, les notifier, si arbre remarquable non comptabilisé, on peut le noter et en discuter lors d'un prochain conseil. Délai donné = début mars, Pilotage = Nathalie PERELLE.

Effraction:

Le volet de la porte du local technique a été fracturé, rien de plus. Un dépôt de plainte a été déposé. Le volet a été renforcé. Une caméra va être mise pour filmer uniquement cette porte en permanence (carte numérique).

A noter : Les locaux communaux de Mauzé fracturé 2 jours. Pilotage = Mickaël FOSSOUL.

« Décharge » :

A ciel ouvert sur un terrain communal à la sortie d'ALZOM.

Amoncellement des masques que l'agent municipal trouve dans les rues du village avec d'autres choses (pot en plastique...). A priori, cela a toujours été fait et il y est mis le feu régulièrement. Mickaël a fait le point avec Bruno pour qu'il ne mette que les déchets verts.

Ce terrain va être mieux clôturé à l'avenir. Il faut voir avec la déchèterie de Prin et la CAN ce que peut déposer l'agent.

La fibre:

Mise en place générale vers juin 2021, Orange repousse sans cesse l'échéance.

Salle des Fêtes :

Mickaël Fossoul reprend la gestion de la salle.

La séance est levée à 23h15